

## Dispositif unique en France pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées.



**Focus sur l'un des projets financés par la Fondation Paul Bennetot, dans le cadre de l'appel d'offres Qualité de Vie et Autonomie 2007.**

Agir sur les conséquences des pertes de vision et d'audition des personnes âgées, tel est l'objectif que s'est fixé le [service aux aînés déficients visuels et auditifs](#) de la Mutualité Française Anjou-Mayenne.

ce service mutualiste permet aux personnes âgées de conserver un maximum d'autonomie et de compenser au mieux leurs déficiences. Il intervient directement dans l'environnement de la personne, à domicile ou dans les structures (EHPAD, Foyer logement...) qui l'accueillent, en lien étroit avec les aidants familiaux et professionnels.

Cette offre de services s'appuie sur l'apprentissage in situ de techniques simples et appropriées à la situation personnelle de chaque personne malvoyante ou malentendante. Il s'agit par exemple de séances de rééducation, ou d'adaptations concrètes sur le lieu de vie : utilisation d'appareils ménagers, mise en place de repères pour se déplacer (rampes, repères tactiles, visuels, adaptation de la lumière ...)

D'autre part, comme le souligne le Dr. Philippe Dublineau, Ophthalmologiste en Anjou Mayenne « *un service de prévention se doit d'être réactif et rapide, pour répondre aux besoins d'une personne qui se sent dans l'insécurité par l'apparition de sa déficience visuelle. Cette réactivité est l'apanage des structures souples et légères comme le service Aînés. L'avantage de ce service est de pouvoir être contacté directement sur simple appel téléphonique par le médecin, l'entourage ou la personne déficiente elle-même, ce qui permet une réponse rapide et adaptée. L'intérêt est double : d'une part, diminution de l'angoisse qui génère l'aggravation des troubles, d'autre part recul des accidents, par l'autonomie rapidement retrouvée.* »

Ce dispositif d'accompagnement unique en France a pu être mis en place, grâce au soutien de la Fondation Paul Bennetot. Il sera reproduit dans d'autres départements (en l'occurrence en Indre et Loire et Poitou Charente), afin d'être généralisé et de permettre d'améliorer les situations des personnes âgées malvoyantes ou malentendantes.

[Pour en savoir plus](#)

► [Contactez-nous](#)

► [Archives](#)

► [Se désabonner](#)